
**SOCIETE POUR LA RESOLUTION DES CONFLITS INC. -
SORECONI**

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec
conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels
neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

DOSSIER N°: 193009001

DATE : Le 21 janvier 2020

CERTIFICAT DU DÉSISTEMENT DE LA DEMANDE D'ARBITRAGE

SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES B LOFTS PHASE II

Bénéficiaire

c.

9247-7363 QUÉBEC INC.

Entrepreneur

et

La Garantie des immeubles résidentiels inc. (GIR)

Administrateur

Je soussigné, Alex Martinez, greffier de SOCIÉTÉ POUR LA RÉOLUTION DES
CONFLITS INC. - SORECONI, certifie, par la présente, que le Bénéficiaire s'est
désisté de sa demande d'arbitrage.

Par conséquent, les frais relatifs au présent désistement sont à la charge de
l'Administrateur.

Signé à Montréal,

Ce 21 janvier 2020.

Alex Martinez
Greffier